



Aux membres du Conseil national

Le 28 mai 2021

## Suppression des droits de douane sur les produits industriels (19.076) – position de l'économie

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,

Le 1<sup>er</sup> juin 2021, vous traiterez à nouveau le projet de loi relatif à la suppression des droits d'importation sur les produits industriels ([19 076](#)). Suite à la décision claire du Conseil des États et de la CER-N pour la proposition du Conseil fédéral, nous avons le plaisir de vous transmettre, à nouveau, la position partagée par les associations faitières et industrielles, ainsi que les chambres de commerce et d'industrie signataires du présent document.

Les milieux économiques soutiennent la suppression des tarifs industriels et la simplification de la structure tarifaire conformément à la proposition du Conseil fédéral et à la recommandation du Conseil des États, ainsi que de la CER-N pour les raisons suivantes.

### 1. Des allègements financiers et administratifs

La suppression des droits de douane sur les produits industriels soulagerait les entreprises suisses sur les plans financier et administratif. Les PME et les artisans en profitent en particulier. Les droits d'importation, historiquement conçus comme une forme de protection, augmentent aujourd'hui les coûts d'approvisionnement de l'économie suisse, fortement intégrée au niveau mondial, et affaiblissent ainsi sa compétitivité dans la concurrence internationale. Si la proposition est acceptée, les dépenses d'approvisionnement reculeraient de plus de 500 millions de francs par an. Cela libérerait des ressources au sein des entreprises pour investir, et rendrait ainsi possible l'émergence de nouveaux modèles d'affaires. De plus, l'administration profiterait d'un allègement de ses charges. La suppression des droits de douane éliminerait la relation défavorable entre les coûts de dédouanement élevés pour les entreprises et les faibles recettes douanières. En outre, la simplification du système de tarif douanier, qui

est extrêmement compliquée selon les normes internationales, apportera un soulagement administratif, particulièrement avantageux pour les entreprises ayant des ressources limitées en matière de douane : moins de formalités douanières et l'élimination de procédures douanières spéciales coûteuses.

## **2. Une meilleure performance économique**

Le manque à gagner brut de la Confédération serait compensé par une performance économique accrue, en hausse de 860 millions de francs par an. Si on tient compte des allègements administratifs, le manque à gagner net est moindre (310 millions environ en 2016). De plus, les trois quarts environ des droits de douane sur les biens industriels ont en principe déjà été supprimés dans le cadre d'accords de libre-échange (ALE). Pour diverses raisons, ces accords ne peuvent hélas pas être utilisés dans leur intégralité<sup>1</sup> : Dans certains cas, les règles d'origine ne sont pas respectées, dans d'autres, les coûts administratifs et financiers de l'application des ALE (par exemple, l'obtention de preuves auprès des fournisseurs étrangers) sont trop élevés, ou encore les économies de droits de douane sont trop faibles (coût/bénéfice). La suppression des droits de douane sur les produits industriels représente donc un complément précieux à la mise en œuvre des ALE.

## **3. Un moyen efficace de lutter contre les prix élevés en Suisse**

La suppression des tarifs industriels présente des avantages pour les consommateurs et constitue un moyen efficace de lutter contre l'îlot de cherté en Suisse. La suppression des droits de douane industriels permettra d'éliminer la charge administrative et financière liée à l'importation de biens de consommation sur un large front. Compte tenu de la forte pression concurrentielle dans le commerce de détail, on peut supposer que les entreprises répercuteront, dans leur propre intérêt, les économies réalisées (tourisme d'achat). En même temps, cela augmenterait la performance économique et donc, les revenus.

## **4. Pas d'impact négatif sur de futures négociations**

La position de la Suisse dans de futures négociations d'ALE n'est pas affaiblie. L'abolition des droits de douane joue un rôle secondaire dans les ALE modernes. En outre, les pays en développement bénéficient déjà de certaines réductions tarifaires (GSP). Les droits de douane restants seraient également éliminés avec la proposition. La Suisse a déjà conclu des accords de libre-échange avec de nombreux pays industrialisés. Et, des pays comme le Canada, la Norvège ou Singapour ont montré qu'il est possible de conclure des tels accords sans volet relatif aux droits de douane des produits industriels.

## **5. La suppression complète des tarifs industriels constitue le meilleur effet de levier**

La suppression de tous les droits de douane industriels en une seule étape présente clairement les effets économiques les plus bénéfiques et évite toute discrimination à l'égard de certaines branches. Seule la suppression d'une partie des droits de douane entraînerait des économies moins importantes et donc, des gains économiques globaux moins élevés, avec des charges administratives supplémentaires dans certains cas. Alors, le manque à gagner fiscal ne serait plus guère compensé par un effet positif pour les entreprises et les consommateurs. L'échelonnement de la suppression des droits de douane aurait des inconvénients macroéconomiques par rapport à une suppression en une seule étape, car les coûts de conversion seraient plus élevés, la simplification du système douanier prendrait plus de temps et le bénéfice effectif pour les entreprises interviendrait donc plus tard.

## **Demande d'approbation du projet de loi du Conseil fédéral**

La suppression des tarifs industriels offre un instrument simple et efficace pour améliorer, de manière autonome, le cadre de la politique économique. L'allègement administratif et financier apporté par la suppression des tarifs industriels permettrait de soutenir de manière ciblée la relance de l'économie suisse après la crise. En approuvant la suppression des tarifs industriels conformément au projet de loi du Conseil fédéral (19.076), les milieux politiques peuvent apporter une contribution précieuse et opportune. Ce serait un signal positif important pour l'économie suisse !

---

<sup>1</sup> [l'étude du SECO concernant l'utilisation des accords de libre-échange](#)

Nous vous remercions pour votre attention et restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Avec nos meilleures salutations.



Beat Bechtold  
Directeur  
AIHK



Stefano Modenini  
Directeur  
AITI



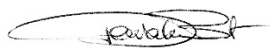
Luca Albertoni  
Directeur  
Cc-Ti



Chantal Robin  
Directrice  
CCIF/HIKF



Vincent Subilia  
Directeur général  
CCIG



Pierre-Alain Berret  
Directeur  
CCIJ



Florian Nemeti  
Directeur  
CNCI



Vincent Riesen  
Directeur  
CCI Valais



Claudine Amstein  
Directrice  
CVCI



Monika Rühl  
Présidente de la  
direction  
economiesuisse



Blaise Matthey  
Secrétaire général  
FER



Jean-Daniel Pasche  
Président  
FH



Peter Rufibach  
Président  
Glarner Handelskammer



Kaspar Engeli  
Directeur  
HandelSchweiz



Dr. jur. Adrian Haas  
Directeur  
HIV Kanton Bern



Martin Dätwyler  
Directeur  
HKBB



Elias Lardi  
Directeur général  
HKGR



Ralph Peterli  
Directeur général  
HAW



Jürg Maurer  
Responsable du groupe  
de travail Marché intérieur  
IG Detailhandel Schweiz



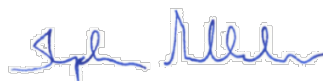
Markus Bänziger  
Directeur  
IHK St. Gallen-Appenzell



Jérôme Müggler  
Directeur  
IHKTG



Adrian Derungs  
Directeur  
IHZ




Stephan Mumenthaler  
Directeur  
scienceindustries



Daniel Probst  
Directeur  
SOHK



Gabriel Rumo  
Directeur  
SwissHolding



Peter Biedermann  
Directeur général  
Swiss Medtech



Stefan Brupbacher  
Directeur  
Swissmem



Dagmar T. Jenni  
Directrice générale  
Swiss Retail



Philipp Muster  
Directeur  
SSC



Peter Flückiger  
Directeur  
Swiss Textiles



Stephan Jäggi  
Directeur général  
VFAS



Regine Sauter  
Directrice  
ZHK



Karin Kofler  
Directrice générale  
ZWK